



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-troisième session  
17-23 mai 2007  
Almaty (Kazakhstan)

**RÉFORME DE LA CESAP**

(Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire)

**APPLICATION DE LA RÉOLUTION 58/1 DE LA COMMISSION:  
EXAMEN FINAL DE L'APPAREIL DE CONFÉRENCE RÉVISÉ**

*Note du secrétariat*

**RÉSUMÉ**

Le présent document offre un aperçu des principales questions relatives à l'examen de l'appareil de conférence, y compris les opinions exprimées par les États membres sur le fonctionnement de l'appareil de conférence à l'occasion de consultations et d'enquêtes, ainsi qu'une analyse de la participation des gouvernements aux réunions relevant de cet appareil.

En application de la résolution 58/1 du 22 mai 2002, la Commission est priée de réexaminer l'appareil de conférence, y compris ses priorités thématiques et sectorielles et son appareil subsidiaire, compte tenu des résultats de l'examen à mi-parcours de l'appareil de conférence qu'elle a effectué en 2005.

Par sa résolution 58/1, la Commission a institué un nouvel appareil de conférence centré sur trois thèmes prioritaires: réduction de la pauvreté, gestion de la mondialisation et problèmes sociaux émergents. Ces modifications devaient permettre de tenir compte des préoccupations exprimées au sujet de l'orientation et de la pertinence des activités de la Commission eu égard aux besoins et priorités des États membres, et ont eu pour effet d'aligner l'appareil de conférence sur la structure programmatique. À sa soixante et unième session, en 2005, la Commission a examiné l'efficacité de l'appareil de conférence et, par sa résolution 61/1 du 18 mai 2005, a décidé de l'améliorer en supprimant les huit sous-comités sectoriels créés par la résolution 58/1.

Un groupe de travail relevant du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP) a été établi en janvier 2007 pour préparer l'examen par la Commission de l'appareil de conférence. La Commission est invitée à prendre en considération les conclusions de ce groupe de travail.

## Rappel des faits

1. L'appareil de conférence constitue la base sur laquelle fonctionne la Commission et reflète les besoins et les priorités de ses membres. Il est, de ce fait, le principal mécanisme de contrôle permettant de veiller à ce que l'activité de la Commission soit définie et dirigée par les États membres.

2. Face à certaines préoccupations selon lesquelles l'appareil de conférence existant devait être revitalisé, notamment après l'adoption de la Déclaration du Millénaire<sup>1</sup>, la Commission a adopté le 22 mai 2002 la résolution 58/1 relative à la restructuration de l'appareil de conférence, par laquelle elle a établi trois comités thématiques portant respectivement sur la réduction de la pauvreté, la gestion de la mondialisation et les problèmes sociaux émergents. Pour équilibrer l'approche thématique, elle a également établi huit sous-comités sectoriels afin de mieux cibler les travaux de la CESAP. Ces changements avaient les objectifs suivants: a) adapter les activités à l'évolution de l'environnement régional; b) renforcer la fonction de centre régional de réunion de la CESAP; c) recentrer et rationaliser les travaux de la CESAP et d) augmenter l'intérêt des travaux de la CESAP pour ses membres. L'appareil de conférence révisé a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

3. Un examen à moyen terme effectué en 2005 a permis de constater le sentiment largement répandu que le nombre de réunions intergouvernementales était trop élevé et qu'à cause de leur fréquence, ces réunions voyaient leur importance relative diminuée. En outre, les États membres se sont déclarés favorables à une augmentation des possibilités d'échanges interactifs d'idées et de données d'expérience, qui seraient moins limités par les impératifs de temps en cours de session ou par les exigences propres aux organes délibérants. La présence de représentants venus des capitales, considérée généralement comme un indicateur de l'intérêt des gouvernements, ne semblait pas avoir augmenté notablement depuis les changements apportés par la résolution 58/1. Compte tenu de cet examen, en même temps que des réserves exprimées contre tout changement majeur lors de l'examen à mi-parcours, la Commission, dans sa résolution 61/1 du 18 mai 2005 sur l'examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence, a décidé d'améliorer l'appareil en supprimant les sous-comités sectoriels et en augmentant la fréquence des sessions des comités thématiques, qui siègeraient désormais tous les ans et non plus tous les deux ans. Ces modifications ont pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

4. L'appareil de conférence, tel qu'il se présente actuellement, est en place depuis cinq ans et il paraît opportun de l'examiner et d'en analyser le fonctionnement, notamment dans le contexte de la réforme globale de l'Organisation en cours actuellement. De plus, aux termes de la résolution 58/1, la Commission doit réexaminer l'appareil de conférence, y compris ses priorités thématiques et sectorielles et son appareil subsidiaire, compte tenu des résultats de l'examen à mi-parcours de 2005, au plus tard à sa soixante troisième session, en 2007. Le présent document contient une évaluation de l'appareil de conférence, en même temps qu'une synthèse des observations et données d'expérience présentées par les membres de la CESAP, qui reflète une détermination à renforcer encore le processus d'examen intergouvernemental pour assurer des résultats concrets.

---

<sup>1</sup> Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale, en date du 8 septembre 2000.

## I. PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA RÉFORME DE LA CESAP

5. Lors de la retraite qu'il a tenue en novembre 2006, le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP) a débattu de la réforme de l'Organisation des Nations Unies en général et de la CESAP en particulier. Sur ce dernier point, un accord s'est dégagé autour des principes directeurs suivants: a) la réforme de la CESAP devrait se faire dans le sens de l'effort de réforme du système des Nations Unies dans son ensemble; b) elle devrait se fonder essentiellement sur les besoins et les demandes des États membres, de manière que l'activité de la CESAP demeure bien dirigée par ses membres. À cet égard, un objectif majeur devrait être d'aider les États membres, et plus particulièrement les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les États insulaires en développement du Pacifique à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

## II. FONCTIONNEMENT DE L'APPAREIL DE CONFÉRENCE

6. À la suite de l'évaluation externe de la CESAP, le secrétariat a procédé en octobre 2006 à une enquête parmi les membres et membres associés sur l'appareil de conférence. Les réponses obtenues par voie de questionnaire et au cours de consultations ultérieures pendant la retraite du CCRP ont permis de dégager les tendances suivantes: a) les membres sont généralement favorables au maintien de la structure thématique sous une forme mieux ciblée, qui permettrait de centrer le débat sur des secteurs, en particulier pour faciliter la participation de représentants des gouvernements; b) s'agissant de l'organisation des sessions de la Commission, on a suggéré que les interventions durant le segment ministériel se limitent à des résumés, le texte intégral des déclarations étant distribué, afin que la Commission puisse mener efficacement ses travaux. On a également suggéré de réduire le nombre des comités pléniers afin de permettre aux petites délégations de participer à l'ensemble des séances; c) enfin, en ce qui concerne la préparation des sessions, on a estimé qu'il était nécessaire que le CCRP procède à un stade précoce à l'examen des projets de résolutions, de manière à en faciliter l'adoption pendant les sessions de la Commission.

### Les trois comités thématiques

7. Les trois comités thématiques ont siégé en 2006, en application de la résolution 61/1 de la Commission. Les réponses des délégations aux questionnaires d'évaluation communiqués à ces occasions ont permis de dégager une communauté de vues sur les points suivants: a) d'une manière générale, les délégations étaient satisfaites des résultats du débat de politique générale tenu pendant les sessions des comités ainsi que des services du secrétariat; b) il a été demandé à plusieurs reprises que les documents soient publiés en temps voulu pour permettre des consultations avec les capitales avant les sessions et c) on a souligné la nécessité d'envisager les moyens d'accroître la participation de représentants venant des capitales.

8. Les mesures suivantes ont été suggérées: a) un ordre du jour mieux ciblé; b) la fourniture d'une assistance permettant aux pays les moins avancés de se faire représenter; c) l'organisation de réunions en séquence et d) l'amélioration de la coordination et des travaux préparatoires.

1. *Comité de la gestion de la mondialisation (parties I et II)*

9. En ce qui concerne expressément ce Comité<sup>2</sup>, les délégations participantes ont recommandé les mesures suivantes: a) bien cibler l'ordre du jour pour éviter de traiter d'un trop grand nombre de sujets de manière trop générale; b) veiller à ce que les rapports de réunion reflètent le débat et non le point de vue du secrétariat; c) envisager de modifier le caractère des sessions pour qu'elles soient orientées vers la prise de décision et l'échange d'informations plutôt que vers des discussions du type atelier et la communication d'information.

2. *Comité de la réduction de la pauvreté*

10. Les délégations participantes ont présenté les recommandations ci-après pour améliorer les sessions futures du Comité: a) axer l'ordre du jour sur les politiques, programmes et projets ayant un impact significatif sur la réduction de la pauvreté et prévoir des débats plus approfondis sur les solutions et plans d'action; b) envisager de traiter séparément de la réduction de la pauvreté et des statistiques; c) envisager le rétablissement du Comité de statistique.

3. *Comité des problèmes sociaux émergents*

11. Les réponses obtenues lors de l'enquête d'évaluation ont comporté notamment les recommandations ci-après pour l'amélioration du fonctionnement du Comité: a) veiller à ce que les questions traitées dans les documents de pré-session correspondant bien au programme de travail de la CESAP; b) fixer au Comité un programme de travail biennal et traiter chaque année d'une partie du programme par alternance; c) développer la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies en ce qui concerne les problèmes sociaux émergents.

**III. PARTICIPATION DES GOUVERNEMENTS AUX RÉUNIONS RELEVANT DE L'APPAREIL DE CONFÉRENCE**

12. L'examen à moyen terme de l'appareil de conférence effectué en 2005 avait notamment pour objet de répondre aux préoccupations des États membres en ce qui concerne la participation de représentants venus des capitales aux réunions relevant de l'appareil de conférence de la Commission. L'exposé ci-après porte sur la participation de représentants des gouvernements aux réunions organisées en application de la résolution 58/1, c'est-à-dire entre le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et le 31 décembre 2006. Il comporte aussi une analyse des effets des modifications apportées par la résolution 61/1 sur la participation des gouvernements aux réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires.

13. Le tableau figurant en annexe contient des chiffres sur la participation aux réunions relevant de l'appareil de conférence de 2003 à 2006, en ce qui concerne: le nombre de réunions (tableau 1), le nombre de représentants (tableau 2), le nombre de représentants venus des capitales (tableau 3), et le nombre de pays représentés (tableau 4).

---

<sup>2</sup> Le Comité de la gestion de la mondialisation comporte deux parties: la partie I: commerce international et investissement et infrastructure et facilitation des transports et tourisme et la partie II: technologie de l'information, de la communication et de l'espace et environnement et développement durable.

### **A. Participation**

14. Les deux organes spéciaux, les trois comités thématiques et les huit sous-comités se sont réunis chacun au moins une fois pendant la période considérée, soit au total 26 réunions intergouvernementales sur une période de quatre ans (voir tableau 1).

15. Plus de 3 000 représentants des gouvernements ont assisté aux réunions relevant de l'appareil de conférence de la CESAP de 2003 à 2006. En moyenne, 119 délégués de 27 pays ont assisté à chaque réunion (voir tableaux 2 et 4). Ainsi, à toute réunion de la Commission, l'on pouvait attendre à ce qu'un peu moins de la moitié des membres (44 %) soient représentés<sup>3</sup>.

16. Près de la moitié des délégués (49 %) venaient de leurs capitales respectives (voir tableau 3).

### **B. Incidences des modifications apportées par la résolution 61/1**

17. La participation aux réunions tenues de 2003 à 2006 a été généralement stable et n'a accusé qu'une légère diminution non concluante. Le nombre moyen de participants a été de 137 par réunion en 2003 et de 124 en 2006. De même, le nombre moyen de pays représentés a été de 32 en 2003 et de 27 en 2006.

18. En ce concerne les représentants venus des capitales, leur nombre moyen a été de 73 en 2003, mais de 56 en 2006. Ces chiffres n'indiquent toutefois pas une tendance, la participation moyenne en provenance des capitales ayant chuté à 53 en 2004.

19. Si l'on compare les chiffres de 2005 et de 2006 – années qui ont immédiatement précédé et suivi l'adoption de la résolution 61/1 –, on obtient des résultats semblables bien qu'encore moins concluants.

20. Ce sont les comités thématiques qui ont connu les plus grands changements depuis la résolution 61/1 du fait qu'ils ont englobé les sous-comités sectoriels et que la fréquence de leurs sessions jusque-là biennale est devenu annuelle. Les sessions tenues en 2006, par rapport à celles de 2003 et 2005, ont réuni un moindre nombre de délégués et de pays. La participation de représentants des capitales a également été inférieure en 2006 à ce qu'elle avait été en 2003 et 2005 (moyenne de 27 contre 65 en 2003 et de 35 en 2005). Cependant, la participation moyenne aux sessions de 2006 a été sensiblement plus élevée qu'aux sous-comités tenus en 2004.

21. Dans l'ensemble, on peut donc conclure que les modifications introduites par la résolution 61/1 n'ont pas eu d'effet positif discernable sur la participation aux réunions relevant de l'appareil de conférence de la Commission. Toutefois, la suppression des huit sous-comités sectoriels semble justifiée étant donné le faible nombre de représentants et de pays qui ont participé à ces réunions en 2004, et en particulier, la faible représentation à partir des capitales.

---

<sup>3</sup> La Commission compte au total 62 membres et membres associés.

#### **IV. PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS ET QUESTIONS RELATIVES À L'EXAMEN DE L'APPAREIL DE CONFÉRENCE**

22. Compte tenu des résultats de l'examen à moyen terme, des opinions exprimées et de l'analyse susmentionnée sur le fonctionnement de l'appareil de conférence, les principales préoccupations et questions pertinentes peuvent se résumer comme suit:

a) Toute révision de l'appareil de conférence devrait tenir compte des efforts de réforme du système des Nations Unies dans son ensemble et avoir pour principe de répondre aux besoins et priorités des États membres;

b) Les membres ont indiqué que leurs préférences allaient soit au maintien de la structure thématique sous une forme mieux ciblée, soit à une orientation sectorielle;

c) Les membres ont souligné la nécessité de mieux cibler les ordres du jour des sessions de comité afin de permettre des débats approfondis débouchant sur des résultats concrets et de faciliter la désignation de représentants par les gouvernements;

d) La participation des gouvernements aux réunions relevant de l'appareil de conférence ne semble pas avoir augmenté sous l'effet des mesures introduites par la résolution 61/1.

#### **V. CONCLUSION**

23. L'examen ci-dessus du fonctionnement de l'appareil de conférence tient compte des opinions et données d'expérience présentées par les membres de la CESAP. Il souligne la nécessité de modifier la façon dont la Commission et le secrétariat «mènent leurs activités». Les membres doivent à nouveau se sentir responsables de la gestion de la CESAP et de ses organes subsidiaires qui constituent pour eux un moyen de concertation sur les questions d'intérêt commun. Le secrétariat doit poursuivre sa réforme sous l'égide de la Commission, pour accroître la pertinence et l'impact de ses travaux et faire en sorte qu'ils se traduisent par des résultats concrets dans l'intérêt des États membres. En agissant de concert, la Commission et le secrétariat peuvent faire de la CESAP une institution régionale dynamique capable de refléter véritablement la vitalité de la région de l'Asie et du Pacifique.

*Annexe*

**PARTICIPATION AUX RÉUNIONS TENUES DANS LE CADRE DE  
L'APPAREIL DE CONFÉRENCE, 2003-2006<sup>a</sup>**

Tableau 1. Nombre de réunions

	2003	2004	2005	2006	Total
Commission	1	1	1	1	4
Organes spéciaux	1	1	1	1	4
Comités	3	0	3	4 <sup>b</sup>	10
Sous-Comités	0	8	0	0	8
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>26</b>

Tableau 2. Participation (nombre de délégués, en moyenne par réunion)

	2003	2004	2005	2006	2003-2006
Commission	313	444	348	359	366
Organes spéciaux	42	32	29	60	41
Comités	110	-	94	81	94
Sous-Comités	-	65	-	-	65
<b>Toutes les réunions</b>	<b>137</b>	<b>99</b>	<b>132</b>	<b>124</b>	<b>119</b>

Tableau 3. Participation de représentants venus des capitales (nombre de délégués, en moyenne par réunion)

	2003	2004	2005	2006	2003-2006
Commission	141	260	170	188	190
Organes spéciaux	28	27	17	39	28
Comités	65	-	35	27	41
Sous-Comités	-	30	-	-	30
<b>Toutes les réunions</b>	<b>73</b>	<b>53</b>	<b>59</b>	<b>56</b>	<b>59</b>

<sup>a</sup> Les tableaux et les chiffres de la présente annexe portent uniquement sur la participation de représentants des gouvernements des membres et membres associés de la CESAP.

<sup>b</sup> En exécution de la résolution 61/1, du 18 mai 2005, sur l'examen à moyen terme du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission, les parties I et II du Comité de la gestion de la mondialisation ont eu lieu séparément en 2006; il y a donc eu cette année là quatre sessions du Comité.

Tableau 4. Participation de pays (nombre de pays, en moyenne par réunion)

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2003-2006</b>
Commission	47	55	48	51	50
Organes spéciaux	21	19	18	23	20
Comités	31	-	27	22	26
Sous-Comités	-	21	-	-	21
<b>Toutes les réunions</b>	<b>32</b>	<b>24</b>	<b>29</b>	<b>27</b>	<b>27</b>

- - - - -